



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2022

Réf : AC/CN/0202

L'an deux mille vingt-deux, le cinq novembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de convocation

28/06/2022

Date d'affichage

28/06/2022

Étaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire
Mme Corry NEAU, M. Jean-Marc VINCENTI, M. Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire.
Mme Dominique BLAIR, M. Nicolas FAURE, M. Patrick BARRETT, Mme Laurence BERGHGRACHT, Mme Sylvie DUFOSSÉ VIOLET, M. Loïc BIZEAU, M. Marc-Henri DE BUSSCHERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Elodie ANGELES avec pouvoir à M. Jean-Marc VINCENTI
M. Jean-Noël GAUTHIER avec pouvoir à M. François LANCERAUX
Mme Sophie SIEG avec pouvoir à M. Marc-Henri DE BUSSCHERE
Mme Valérie THIMONNIER avec pouvoir à Mme Dominique BLAIR

Secrétaire de séance : Mme Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2022 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

- 1- Tarif de l'étude dirigée,
- 2- Rémunération des heures d'études dirigées des enseignantes,
- 3- Dépôt de dossiers de demandes de subventions pour la réfection des tennis communaux,
- 4- Subvention exceptionnelle opération Octobre Rose,
- 5- Questions diverses.

1-MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'ÉTUDE DIRIGÉE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Giannetti, adjoint en charge des services scolaires et périscolaire qui rappelle qu'auparavant l'étude du soir était gérée par les enseignantes de l'école élémentaire.

Depuis la mise en place du périscolaire par notre prestataire « la ligue de l'enseignement » ce service « d'étude » est encadré par des animateurs ce qui ne donne pas entière satisfaction.

Il y a quelques mois, la Municipalité a mis en place un service d'aide aux devoirs 2x par semaine les lundis et jeudis avec l'intervention d'une Vinolienne bénévole, retraitée de l'éducation nationale.

Lors du dernier conseil d'école il a été demandé la mise en place d'un service d'étude dirigée pour les deux autres jours : les mardis et vendredis afin de venir compléter l'offre déjà existante.

Il est donc proposé de mettre en place un service d'étude dirigée pris en charge par les enseignantes.

Pour y accéder les enfants devront obligatoirement être inscrits au périscolaire.

Un forfait mensuel, d'un montant de 27 euros par enfant, sera demandé aux familles. La facturation sera établie au trimestre et transmise par le trésor public.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Giannetti pour son exposé et propose au Conseil de passer au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur la mise en place d'une étude dirigée deux fois par semaine au sein de l'école élémentaire,
- Acte que le forfait mensuel de ce service s'élève à 27 € par enfants,
- Acte que le paiement des familles se fera au trimestre à réception du titre émis par le trésor public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2-RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTES ASSURANT LE SERVICE D'ÉTUDE DIRIGÉE

Vu la mise en place d'un service d'étude dirigée au sein de l'école élémentaire,

Vu la nécessité que ce service soit assuré par du personnel de l'éducation nationale,

Madame Carpanete Fanny, ainsi que Madame Bay Catherine (en cas d'absence de Madame Carpanete) assureront le service d'étude dirigée deux jours par semaine les mardis et vendredis scolaires de 16h50 à 17h50.

La rémunération des enseignantes sera la suivante :

- 21,99 € de l'heure

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le montant de 21.99 € de l'heure proposé pour la rémunération des enseignantes assurant le service d'étude dirigée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3A et 3B-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES ET AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA RÉFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les deux courts de tennis communaux, situés Route d'Apremont, sont très vétustes et doivent être réhabilités.

Les travaux envisagés consistent au dépôt du revêtement existant, pose d'un nouveau revêtement textile, tracé des lignes et fourniture d'accessoires pour l'entretien des marquages.

Le montant total HT de ces travaux est de 63 919,50 € pour lequel il est proposé de déposer deux dossiers de demandes de subventions :

- un dossier auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes au chapitre « Equipements sportifs » avec un taux subventionnable de 29% de la dépense totale,
- un dossier auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au chapitre « Equipements sportifs » avec un taux subventionnable de 30 % pour une dépense maximum de 50 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention au Conseil Départementale de l'Oise au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À L'ARDENTE POUR L'OPÉRATION OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire rappelle que l'association Ardente a organisé, le 16 octobre dernier, une marche dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Afin d'associer la Municipalité à cette opération, Monsieur le Maire propose de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 200 euros qu'elle se chargera de remettre à la ligue contre le cancer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Ardente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Travaux de réfection des trottoirs rue de la Duchesse de Chartres/ avenue de la Bouleautière / Cours Victor Ferraud

Travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue des Sœurs

Monsieur Vincenti informe le Conseil que les travaux avancent bien et qu'il a de bons retours des riverains.

Ce qui pose des difficultés ce sont les poteaux fibres du SMOTHD car pour le moment il n'y pas de date de retrait.

Il y aura probablement quelques problèmes d'approvisionnement en matériels pour les travaux rue des Sœurs et Cours Victor Ferraud mais cela n'empêche pas les travaux d'avancer pour le moment. La date de fin de travaux, prévue courant décembre, devrait être respectée.

Vitesse excessive dans la rue des Sœurs

Monsieur Faure et Madame Berghgracht tiennent à faire part au Conseil d'un problème de vitesse excessive dans la rue des Sœurs ce qui représente une vraie dangerosité pour les riverains qui circulent sur des trottoirs très étroits.

Ils pensent qu'il serait bien de conserver les deux dos d'âne inversés présents dans la rue qui permettent de limiter la vitesse des véhicules.

Problème de fibre Orange

Monsieur le Maire explique au Conseil que la mairie, ainsi que certains riverains, ont été privés d'internet et de téléphone pendant une semaine du fait de l'écrasement d'un câble fibre sous chaussée.

Notre interlocuteur privilégié Orange n'a pas du tout fait en sorte que la situation se débloque et la réparation était annoncée pour le 26 novembre ! ce qui n'est pas acceptable pour un service public qui doit pouvoir répondre aux demandes des administrés.

Monsieur le Maire a informé de ce dysfonctionnement des élus nationaux pour une intervention afin que le problème soit pris au sérieux.

Les services ont pu être rétablis grâce à l'intervention de Oise Numérique dont le responsable est domicilié sur la commune.

Nouveaux Médecins à Vineuil-Saint-Firmin

Monsieur le Maire rappelle que le cardiologue est en activité depuis le mois d'octobre.

Le médecin généraliste commencera son activité le 18 novembre prochain.

Leurs cabinets sont tous deux situés au 18 rue de la Duchesse de Chartres.

Colis de fin d'année

Madame Berghracht demande si une distribution des colis des aînés par les élus est de nouveau prévue cette année.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Cette distribution est en cours d'organisation et les élus seront prévenus, en amont, de leur parcours de distribution.

Il rappelle également que ces colis ont été choisis lors de la dernière réunion de CCAS.

Il pense qu'ajouter un mot « ville » à l'intérieur des colis afin de souhaiter à nos aînés de belles fêtes de fin d'année, serait une bonne idée.

Le Conseil en est d'accord.

Fête de Noël

Madame Blair informe le Conseil que la fête de Noël sera organisée le 11 décembre au centre communal Maurice Bernaudin.

Un spectacle de Noël ainsi qu'un lâché de lanternes sont prévus.

Extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ce qui a été dit lors de la réunion du 4 octobre dernier à savoir que l'éclairage public serait coupé la nuit afin de participer à l'effort national d'économie d'énergie.

Afin de pouvoir programmer l'extinction, la société Daché doit installer des horloges. L'intervention devrait avoir lieu très prochainement ce qui permettra d'éteindre l'éclairage

Après discussions, les horaires retenus seraient : extinction de 23h30 à 6h.

Cette proposition est acceptée.

Opération « Une boîte en plus »

Monsieur Vincenti rappelle aux conseillers l'organisation d'une collecte de denrées alimentaires les 25 et 26 novembre prochains à Maison du Frais Chantilly.

Il souhaite relancer les élus afin de savoir s'ils sont disponibles pour participer à cette collecte.

Monsieur Faure demande en quoi cela consiste.

Monsieur Vincenti explique qu'il s'agit ici de récolter des denrées alimentaires pour l'épicerie sociale de Chantilly pour avoir un plus large choix d'aliments à proposer aux familles qui en ont besoin.

Pour rappel 8 familles vinoliennes bénéficient actuellement de l'épicerie sociale.

Pour les élus souhaitant participer à cette opération ne pas hésiter à se rapprocher de monsieur Vincenti.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h00.

